

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11, L 2122.8 du CGCT et de l'ordonnance n°2020.562 du 13 Mai 2020, s'est réuni dans la salle du foyer communal

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OCANA Geoffrey, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS : Néant

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Mai 2020

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis CARBONNEL Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Françoise MANCES est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

- **Election du Maire**

Mme Etienne DELFOUR la plus âgée des membres présents prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et le quorum étant atteint organise l'élection du maire à scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal

Constitution du bureau de vote : assesseurs : Mme AVILA Nathalie et M. OCANA Joffrey

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	15	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrages nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	Lettres
CARBONNEL Jean-Louis	15	Quinze

M. Jean-Louis CARBONNEL est proclamé Maire et immédiatement installé

- **Détermination du nombre d'adjoint**

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints de la Commune de Saint-Hilaire soit égal à trois, le nombre maximum d'adjoints pour la Commune étant de quatre

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

- **Election du 1^{er} adjoint au Maire**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	15	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	Lettres
FERNANDEZ Martine	15	Quinze

Mme Martine FERNANDEZ est proclamée 1^{ère} adjointe au Maire et immédiatement installée

• **Election du 2^{ème} adjoint au Maire**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	15	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	Lettres
RENAUD Katia	15	15

Mme Katia RENAUD est proclamée 2^{ème} adjointe au Maire et immédiatement installée

• **Election du 3^{ème} adjoint au Maire**

Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	15	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue	8	
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	Lettres
DEL-VALS Jérôme	15	15

M. Jérôme DEL-VAL est proclamé 3^{ème} adjoint au Maire et immédiatement installée

M. le Maire précise que le maire et la 1^{ère} adjointe sont délégués de la Commune auprès de la Communauté de Communes du Limouxin

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt heures

Vu pour être publié le vingt-neuf mai deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

